



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 28 décembre 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 32 du décret n°75-770 du 14 août 1975 relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices d'huissier de justice et concernant certains officiers ministériels et auxiliaires de justice

Séance du 5 avril 2018

Tirage au sort pour la zone n°59 - Nord

Le 5 avril 2018, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 place Vendôme - 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n°59 - Nord, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 28 décembre 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 32 du décret n°75-770 du 14 août 1975 relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices d'huissier de justice et concernant certains officiers ministériels et auxiliaires de justice.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- Mme Axelle BOUBOUILLON, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Marc-Antoine BÉCUE, rédacteur, second secrétaire ;
- M. Cyril ROLLET, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- M. Patrice GRAS, représentant de la Chambre nationale des huissiers de justice ;
- M. François CONNAULT, magistrat judiciaire en poste au ministère de la justice à la Direction des Affaires Civiles et du Sceau, Sous-directeur des professions judiciaires et juridiques ;

CR ABT F.C. CP

La séance a débuté le 5 avril 2018 à 9 heures 44.

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté 26 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- 31 demandes de création d'offices enregistrées.
- 5 demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - 2 demandes surnuméraires ;
 - 0 demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 - 3 demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond ~~/ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

F.C. G
CR AB

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2017.

CR AOB ✕ F.C.

Co

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° zone	N° demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
59	39 948	01/02/2018 14:00:20.767514	23
59	40 026	01/02/2018 14:01:05.621937	19
59	40 241	01/02/2018 14:02:48.599558	20
59	40 319	01/02/2018 14:03:25.584196	7
59	40 512	01/02/2018 14:05:30.300232	8
59	40 562	01/02/2018 14:06:15.366431	16
59	40 654	01/02/2018 14:07:47.440372	12
59	40 962	01/02/2018 14:15:32.927746	22
59	40 995	01/02/2018 14:16:40.259393	4
59	41 084	01/02/2018 14:19:59.166620	25
59	41 114	01/02/2018 14:21:38.125688	24
59	41 115	01/02/2018 14:21:38.925860	1
59	41 151	01/02/2018 14:24:11.394655	5
59	41 282	01/02/2018 14:33:30.725878	2
59	41 374	01/02/2018 14:39:55.371165	14
59	41 495	01/02/2018 14:59:18.831078	10
59	41 641	01/02/2018 15:33:37.328100	13
59	41 684	01/02/2018 15:50:29.719130	15
59	41 808	01/02/2018 16:27:48.458456	6
59	41 985	01/02/2018 18:01:15.639147	18
59	42 081	01/02/2018 18:24:50.791976	9
59	42 087	01/02/2018 18:25:39.288525	17
59	42 088	01/02/2018 18:25:45.035218	11
59	42 096	01/02/2018 18:26:37.349349	3
59	42 409	02/02/2018 10:58:56.302807	24
59	42 443	02/02/2018 11:58:31.012423	26

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

CR ADS + F.C.

CP

À l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

Néant

CR AB 

F.C. 

La séance a été levée le 5 avril 2018 à 9... heures 59.

*

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

Paris, le 05/04/2018

Le premier secrétaire



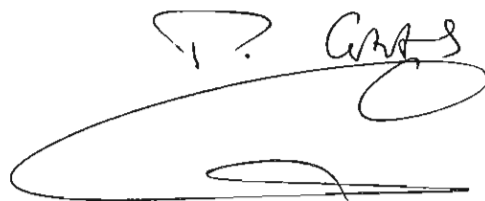
Le second secrétaire



Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant de la
Chambre nationale des huissiers de justice



Le magistrat



Zone 59 - Nord

Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro de demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt de la première demande horodatée par ce demandeur
01/02/2018 15:00:11.311937	41 497	59	41 495	01/02/2018 14:59:18.831078
01/02/2018 15:00:37.193454	41 501	59	41 495	01/02/2018 14:59:18.831078

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels
Éric MARTIN-HERSENT



04 AVR. 2018

Zone 59 - Nord

Liste des demandes caduques articles 29 et 31 du décret n°75-770

Date de Dépôt	Numéro de demande	Zone	Motif
01/02/2018 14:19:21.573684	41 067	59	art. 29
01/02/2018 16:13:07.427615	41 766	59	art. 29
01/02/2018 21:08:20.458925	42 261	59	art. 29

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels
Éric MARTIN-HERSENT



04 AVR. 2018

Zone 59 - Nord

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt

Numéro de demande | Date de la renonciation |

Zone

État néant

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels
Éric MARTIN-HERSENT



06 AVR. 2018